



Annecy Lac Pêche

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA « ANNECY LAC PECHE »

SAMEDI 04 DECEMBRE 2021

COMPLEXE D'ANIMATION DE SEVRIER

Le Président ouvre l'assemblée à 9h.

Après deux longues années de réunions par écrans interposés et malgré l'impossibilité d'organiser un accueil aux parfums d'Arabica et de croissants chauds, il exprime à tous ses camarades pêcheurs remerciements et son plaisir de les voir réunis à SEVRIER en ce samedi matin.

Il indique que cette Assemblée est exceptionnellement organisée en décembre plutôt que le samedi précédent l'ouverture de la pêche aux salmonidés, comme à l'accoutumée, car le mandat des Administrateurs des AAPPMA et des Fédérations Départementales arrive à terme et qu'il va falloir procéder à des élections pour un nouveau mandat de 5 ans (2022-2026).

A cette fin, l'Assemblée Générale va se décomposer en deux temps :

- Une Assemblée Générale Extraordinaire pour élire les membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA, les délégués de l'AAPPMA à l'Assemblée Générale de la Fédération et valider les candidatures de pêcheurs de l'ALP au Conseil d'Administration de la Fédération.
- L'Assemblée Générale Ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ELECTIVE

Conseil d'administration de l'AAPPMA « Annecy lac Pêche »

Quinze candidats se présentent pour 15 postes maximum :

- BOUCHARD Patrick
- BOUTILLON Pierre
- DARSY Paul
- DECARRE Roland
- DEKETELAERE patrick
- DUFRESNE Jean-Philippe
- GASSMANN Jean-Luc
- GENEVOIS Bernard
- HOFFARTH Alain
- LAMOUILLE Guy
- LITTOZ Pierre
- LOSTE Romain
- MAGNANI Yann
- TISSOT Quentin
- ZAMBIANCHI Gilbert

Délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération, pour l'élection des Administrateurs fédéraux

Compte-tenu de ses effectifs de membres actifs (1500), l'AAPPMA à droit à trois postes, un par tranche de mille pêcheurs, plus son Président, membre de droit.

Trois candidats se présentent :

- GENEVOIS Bernard
- LOSTE Romain
- MAGNANI Yann

Candidats au poste d'Administrateur Fédéral

Deux pêcheurs se présentent :

- GENEVOIS Bernard
- MAGNANI Yann

Chaque membre actif présent ayant reçu un bulletin, le Président ouvre le vote.

Le dépouillement est effectué par Carine GRISOLET, chargée de missions ALP, sous le contrôle des représentants de la Fédération Départementale, Martine CHATELARD, Nadège LALET et Bruno MARTIN.

Les quinze candidats Administrateurs ALP sont élus ; de même que les trois candidats délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération. Les deux candidatures au poste d'Administrateurs de la Fédération sont validées.

La séance est interrompue pour permettre au nouveau Conseil d'Administration ALP de constituer son Bureau.

Sont élus : MAGNANI Yann (Président), BOUCHARD Patrick (Vice-président), ZAMBIANCHI Gilbert (Trésorier), GASSMANN Jean-Luc (Secrétaire), DECARRE Roland (Membre), LOSTE Romain (membre).

Le Président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président remercie les invités qui se sont joints aux pêcheurs et rappelle les points d'ordre du jour :

- Rapport d'activités 2021 ;
- Présentation des comptes de l'exercice écoulé ;
- Planning d'activités prévisionnel 2022 ;
- Budget prévisionnel 2022 ;
- Nomination des vérificateurs aux comptes 2022 ;
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale, à la disposition de tous, n'ayant suscité aucune remarque, il est considéré comme approuvé et le Président présente le rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

« Avant de vous présenter ce rapport, je souhaiterais que nous ayons tous une pensée pour notre camarade Ingrid Fournier-Bidoz. Alors qu'elle venait de rejoindre notre Conseil d'Administration en tant que membre coopté, elle nous a quitté brutalement en ce début d'année. Nous comptons beaucoup sur elle pour nous aider à améliorer notre communication. Sa jeunesse, sa gentillesse et son enthousiasme illuminaient nos réunions. Nous ne l'oublierons pas. »

Pas facile de prendre la relève de l'animation de notre association par ces temps difficiles où les regroupements sont malvenus.

Nous nous sommes adaptés pour essayer de faire au mieux, avec l'appui bienveillant de mon prédécesseur que je tiens à remercier encore ici.

Comme je l'ai évoqué lors de notre assemblée en visioconférence de ce début d'année, nous avons tout d'abord souhaité clarifier et recentrer les objectifs de notre association. Nous en avons distingué sept :

1. Veiller au maintien du lac en bon état de conservation.
2. Maintenir les populations piscicoles au plus haut niveau possible en ayant recours le moins possible à des pratiques artificielles.
3. Promouvoir des pratiques de pêche respectueuses du lac et des poissons.
4. Faciliter l'accès à la pratique de la pêche et l'arrivée de nouveaux pêcheurs.
5. Concourir à l'information, à la formation, à la cohésion et à la participation associative des pêcheurs.
6. Entretenir des bonnes relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs, participer à la vie locale.
7. Assurer le bon fonctionnement de l'association.

Pour pallier aux nombreuses difficultés des réunions de Conseil d'administration en visioconférence, nous avons privilégié le travail en petits groupes, le bureau bien sûr ; mais aussi avec la création de cinq commissions : « protection du lac et gestion piscicole », « formation et pratique de la pêche », « animations », « information-communication » et « fonctionnement associatif ».

Ensemble, nous avons identifié à ce jour une bonne trentaine d'actions pour poursuivre nos objectifs. Le travail manque moins que les bonnes volontés !

Je me propose de vous rendre compte aujourd'hui des principaux points sur lesquels nous nous sommes investis en 2021 :

Volet « protection du lac et gestion piscicole »

- l'année a commencé sur les chapeaux de barge avec l'installation de la « boucle d'eau énergétique » des Marquisats qui a entraîné, suite notamment à une modification du tracé prévu, la destruction d'une grande partie du plus bel herbier immergé de la baie d'Annecy. Nous avons alerté les services de l'Etat et nous sommes mobilisés, avec le précieux concours de notre Fédération départementale, pour essayer d'obtenir « compensation » et notamment la réalisation d'une cartographie, à vocation conservatoire, de tous les herbiers du lac. L'Etat a partiellement intégré cette attente dans les mesures qui ont été imposées à l'entreprise en compensation de ses manquements ; mais le travail qui a été demandé ne porte que sur les parties d'herbiers visibles depuis la surface, jusqu'à 7m de profondeur environ. Or, à Annecy, compte tenu de la transparence de l'eau, ses formations s'étendent régulièrement jusqu'à des profondeurs de 15 à 20m. Cette première approche devra donc être complétée. Dans cette perspective, nous avons diligenté cet été une série de tests avec le concours des plongeurs de la « Coulée Douce », de la société « Submarine Open technologies » et du bureau d'études « SAGE ENVIRONNEMENT » pour pouvoir proposer une méthode qui permette de délimiter les herbiers les plus profonds à un coût raisonnable. Nous espérons maintenant pouvoir compter sur nos institutions pour prendre le relai et finaliser, dès 2022, la cartographie de ces formations si importantes pour le lac.
- Vous avez été invités à collecter des têtes d'omble chevalier pour nous permettre d'évaluer, d'ici trois ans, en partenariat avec notre Fédération et l'INRAE, la part des captures issues de l'alevinage et celle des captures issues de la reproduction naturelle. Ces données sont de prime importance pour orienter nos efforts de gestion. Pour la pertinence de l'analyse, nous nous étions fixés un objectif annuel de collecte de 300 têtes d'omble. Il a été dépassé, nous en avons récupéré plus de 350 à ce jour et je tiens vraiment à remercier tous ceux d'entre vous qui ont participé. Nous comptons encore sur vous pour la prochaine saison !
- Un système de refroidissement de l'eau a été installé à la pisciculture en octobre pour pallier au « réchauffement » des eaux du lac que nous utilisons et pouvoir ainsi disposer d'une eau à environ 6°C pendant la période d'incubation des œufs d'omble. Pour mémoire, ces dernières années, nous avons parfois perdu jusqu'à 80% des œufs à cause de ce problème. Cette année, 104 000 alevins, produits à La Puya, ont été introduits dans le lac avec la participation

de plusieurs pêcheurs bénévoles, qui mettent à disposition leur bateau et que je tiens à remercier.

- Une quarantaine d'heures de surveillance ont été assurées depuis le début de l'année par notre équipe de gardes pêche particuliers ; pour moitié sur le lac, pour moitié sur le bord. A l'occasion d'une tournée commune avec les agents de l'OFB, ces derniers leur ont prodigué de précieux « conseils » pour parfaire leur formation. Je tiens à les en remercier. Une surveillance commune a également été organisée avec le garde des réserves naturelles. Je souhaite que ces partenariats se développent autant que faire ce peut. Plus de 200 pêcheurs ont été contrôlés ; deux procès verbaux ont été dressés pour non respect de la taille légale de capture. Nos gardes ont également constaté au vu de la taille des leurres utilisés, que certains, sous couvert de « no-kil » et de pêche d'autres espèces, recherchaient à l'évidence les brochets pendant leur période de protection. Pour tenter de limiter cette dérive, sans pénaliser les pêcheurs de truites et de perches, nous avons proposé à l'Etat d'interdire l'emploi de leurres de plus de 10 cm de long, bavette incluse mais hors hameçons, pendant la période de fermeture spécifique de cette espèce. L'Etat a retenu cette requête qui entrera en vigueur dès 2022. Merci beaucoup à notre équipe de GPP pour leur investissement.
- Nous avons apporté, comme chaque année, notre contribution au suivi piscicole assuré par l'INRAE à la demande de l'Etat et du SILA. Nous fournissons de nombreuses données de prime importance au travers des carnets « volontaires », dont nous avons fêté cette année les trente ans d'existence, de leur version complémentaire « moderne », l'application en ligne « Fishola » et des carnets de capture obligatoires. A propos de ces derniers, nous constatons toujours un pourcentage non négligeable de « non-retours ». Pour la plupart, il ne s'agit pas d'un oubli occasionnel, pardonnable à n'importe lequel d'entre nous ; mais de manquements récurrents, observés année après année. Personnellement, au-delà de l'illégalité, j'ai du mal à accepter ce désintérêt évident pour le travail de notre association (qui est aussi la leur) et plus particulièrement pour ce dispositif indispensable à une bonne gestion piscicole, au bénéfice de tous. Il importe que nous trouvions le moyen d'améliorer le taux de retour.
- La date anticipée de cette AG, pour cause d'élections, ne me permet pas de vous communiquer les statistiques de captures 2021. Pour rappel, en 2020, les captures de féras avaient légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et les indicateurs de suivi traduisaient la stabilité d'une population en « bon état ». Cette année, les féras semblaient bien là sur les écrans des sondeurs ; mais elles n'ont pas toujours été faciles à leurrer ! En ce qui concerne les ombles, les prises n'ont jamais été aussi faibles qu'en 2020. L'augmentation de la taille légale de capture de 26 à 30 cm et le « confinement COVID » expliquent probablement pour partie ce mauvais résultat. Les indicateurs montraient cependant une présence importante de poissons de taille comprise entre 26 et 30 cm : les ombles « BOUTILLON ». Ils ont bien grandi ; ce qui devrait leur permettre de se reproduire et semble avoir fait plaisir à nombre d'entre nous cette année !

Volet « formation et pratique de la pêche »

- Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu proposer 9 stages de pêche pour les enfants en 2021 et 2 pour les adultes avec, pour chacun, un effectif de stagiaires limité à 6 (8 habituellement). Je tiens à remercier Christophe LAUGIER, notre moniteur – guide de pêche attitré, qui participe pour beaucoup au succès de ces formations.
- Les ateliers « nymphes » sont également appréciés. Comme chaque année, 4 sessions ont été organisées en novembre-décembre.
- Pour veiller au maintien des possibilités de pêche du bord, nous avons fait cause commune avec trois autres associations (France Nature Environnement, les Amis de la Terre 74 et Association Lac d'Annecy Environnement) pour demander par courrier à monsieur le Préfet de bien vouloir faire respecter la servitude de marchepied sur tout le littoral de la presqu'île d'Angon. Sans réponse de sa part dans le délai légal (2 mois), nous avons intenté un recours pour manquement contre l'Etat auprès du tribunal administratif de Grenoble. Le jugement est en attente. Dans le même but, au vu des aménagements en cours sur l'ancien « camp des américains » (terrasses jusqu'à l'extrême bord du lac...), nous avons adressé une lettre à monsieur le Maire de Talloires-Montmin pour lui demander de bien vouloir rappeler ses obligations en matière de servitude au bénéficiaire du bail d'exploitation de cette propriété communale.
- Toujours pour la pêche du bord, nous nous sommes rapprochés de la Ville d'Annecy pour qu'un emplacement normé et sécurisé, destiné aux pêcheurs en fauteuil, soit aménagé sur le ponton de pêche des Marquisats, devant la pisciculture. Nous avons bon espoir que ce soit chose faite d'ici l'ouverture prochaine.

Volet « Information-Communication »

- Suite à notre alerte, la presse s'est largement fait l'écho de la destruction des herbiers des Marquisats liée à l'installation de la boucle d'eau. Autant d'occasions pour nous de rappeler l'importance de ces formations et la nécessité absolue de les préserver.
- A l'initiative de nouveaux élus, un programme d'actions, intitulé « Lac 2030 », est en cours d'élaboration. A l'occasion de cette réflexion, qui porte à la fois sur la protection et les usages du lac, il importe, plus que jamais, de faire connaître notre point de vue, y compris auprès du « grand public ». Nous avons initié cette démarche par un communiqué de presse, publié conjointement dans Le Dauphiné Libéré et l'Essor Savoyard.
- Vous avez reçu notre revue annuelle et nous avons fait notre possible pour vous informer également au travers de notre site Internet et de notre page Facebook. Avec près de 20 000 visites de notre site Internet au cours de l'année écoulée, ces outils « modernes » de communication semblent appréciés et méritent sans doute d'être développés.

Volet « Animations »

En raison des circonstances sanitaires, aucune manifestation (concours interlacs, open float tube....) n'a pu être organisée cette année.

Volet « Fonctionnement associatif »

- Avec 1506 cartes annuelles, dont 980 avec l'option « traîne sonde », le nombre de nos membres « actifs » est stable par rapport à 2020 (1218). Le nombre de cartes temporaires, 224 hebdomadaires et 1144 journalières, est en légère baisse (257 et 1383 respectivement en 2020).
- Nous avons souhaiter simplifier notre comptabilité, tout en la rendant plus explicite pour permettre à chacun de pouvoir juger plus facilement du coût des principales actions et, par là même, de l'adéquation entre nos dépenses et nos objectifs. Notre trésorier va vous en rendre compte dans son rapport financier.
- Une permanence d'accueil, quatre après-midi par semaine, pour l'information des pêcheurs et la délivrance des cartes de pêche a été assurée comme chaque année par notre chargée de missions.
- L'équipement informatique du siège, défaillant, a été renouvelé.
- Notre Conseil d'administration s'est réuni à 13 reprises ; dont 5 en configuration « bureau ». Sept réunions de commissions se sont tenues par ailleurs. A ce travail de groupe s'ajoutent les nombreuses heures d'investissement personnel de nos administrateurs et des membres des commissions pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées, des déplacements (reportages pour bulletin...) et plus d'une vingtaines de réunions « externes » avec nos partenaires institutionnels (Etat, SILA, Communes, INRAE, OFB, Fédération départementale de pêche...) et associatifs. Carine, notre chargée de missions, est omniprésente et assure toujours avec compétence la multitude de tâches que nous lui confions.

Je ne saurais donc terminer ce rapport d'activités sans faire part à tous les administrateurs, membres des commissions et bien sûr à Carine de mes plus sincères remerciements pour leur contribution et le dévouement dont ils font preuve pour la bonne marche de notre association.

Je vous remercie pour votre attention.

Le rapport moral est approuvé.

COMPTES DU 01 OCTOBRE 2020 au 31 DECEMBRE 2021

Avant de passer la parole au Trésorier, le Président rappelle que lors de la dernière Assemblée Générale, il a été décidé, par souci de simplification, de changer d'exercice comptable pour se caler désormais sur l'année civile.

Pour effectuer la transition, l'exercice « écoulé » s'étend donc sur 15 mois du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2021. Il n'a donc pas été possible d'arrêter les comptes pour cette Assemblée Générale et leur présentation comprend deux parties :

- Les comptes « réels » de 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021, pour permettre une comparaison avec les exercices précédents ;
- Les comptes « estimés » pour le dernier trimestre 2021.

Les comptes de l'exercice sont donc « indicatifs » et provisoires.

Afin de ne pas avoir à organiser une nouvelle Assemblée Générale, début 2022, uniquement pour valider les comptes arrêtés « définitifs », il propose que leur validation soit reportée à l'Assemblée Générale Ordinaire de janvier 2023.

Cette proposition recueille l'accord de tous et il passe la parole au trésorier qui présente les comptes.

Comptes « réels » du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021

DEPENSES « REELLES » DU 01/10/2020 au 30/09/2021			
PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	0,00	38 955,42
	1.1 Renforcer la population d'ombles	35 026,11	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	3 110,32	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	818,99	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	0,00	6 699,67
	2.1 Former les pêcheurs débutants	6 699,67	
ANIMATIONS	3.0 Divers	0,00	0,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	3 286,89	8 168,71
	4.1 Editer le bulletin	4 881,82	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	14 878,05	31 231,49
	5.1 Organiser les réunions internes	1 173,97	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	6 674,11	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	7 240,36	
	5.4 Louer le droit de pêche	1 265,00	
TOTAL			85 055,29

RECETTES « REELLES » DU 01/10/2020 au 30/09/2021

PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	0,00	2 550,00
	1.1 Renforcer la population d'ombles	2 550,00	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	0,00	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	0,00	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	150,00	5 150,00
	2.1 Former les pêcheurs débutants	5 000,00	
ANIMATIONS	3.0 Divers	0,00	0,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	0,00	1450,00
	4.1 Editer le bulletin	1 450,00	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	1 301,76	82 228,01
	5.1 Organiser les réunions internes	0,00	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	0,00	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	80 926,25	
	5.4 Louer le droit de pêche	0,00	
TOTAL			91 378,01

01/10/2020 au 30/09/2021

RECETTES = 91 378,01

DEPENSES = 85 055,29

RESULTAT = 6 322,72

Comptes « estimés » du 01 octobre au 31 décembre 2021

DEPENSES « ESTIMEES » DU 01/10/2021 au 31/12/2021			
PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	1 500 ,00	15 900,00
	1.1 Renforcer la population d'ombles	11 500,00	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	2 900,00	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	0.00	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	0.00	370,00
	2.1 Former les pêcheurs débutants	370,00	
ANIMATIONS	3.0 Divers	0,00	0,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	0,00	5 500,00
	4.1 Editer le bulletin	5 500,00	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	500,00	9 750,00
	5.1 Organiser les réunions internes	5 600,00	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	1 500,00	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	2 150,00	
	5.4 Louer le droit de pêche	0,00	
TOTAL			31 520,00

RECETTES « ESTIMEES » DU 01/10/2021 au 31/12/2021			
PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	0 ,00	1 200,00
	1.1 Renforcer la population d'ombles	0,00	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	1 200,00	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	0.00	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	00.00	870,00
	2.1 Former les pêcheurs débutants	870,00	
ANIMATIONS	3.0 Divers	0,00	0,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	0,00	1 365,00
	4.1 Editer le bulletin	1 365,00	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	0,00	0,00
	5.1 Organiser les réunions internes	0,00	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	0,00	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	0,00	
	5.4 Louer le droit de pêche	0,00	
TOTAL			3 435,00

01/10/2021 au 31/12/2021

RECETTES ESTIMEES = 3 435,00

DEPENSES ESTIMEES = 31 520,00

RESULTAT ESTIME = - 28 085,00

RESULTAT ESTIME 01/10/2020 au 31/12/2021

- 21 762,28

Les comptes « provisoires » font apparaître un résultat négatif « prévisible » du fait du changement d'exercice comptable ; les dépenses portent sur 15 mois alors que les recettes (vente de cartes de pêche) sont annuelles. D'importants travaux (groupe froid pour la pisciculture...) ont également été réalisés à la pisciculture.

A l'issue de cette présentation Le Trésorier indique que les comptes définitifs seront arrêtés dans le courant du premier trimestre 2022 et soumis aux vérificateurs aux comptes. Ils seront ensuite transmis à la Fédération en indiquant bien qu'ils sont en attente de validation par l'Assemblée Générale 2023.

Le président présente ensuite le planning d'activités prévisionnel 2022.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL 2022

Volet « protection du lac et gestion piscicole »

- Participer au réseau de surveillance des espèces invasives (moule quagga, espèces végétales rivulaires...).
- Contribuer au suivi piscicole (Carnets de capture obligatoires, carnets volontaires, application fishola).
- Renforcer la population d'ombles.
- Poursuivre la collecte et l'analyse des têtes d'ombles pour évaluer l'apport de l'alevinage.
- Contribuer à la mise à jour de la cartographie des frayères d'ombles.
- Concourir à la cartographie des frayères de féras.
- Définir un protocole d'étude pour identifier les facteurs limitant la population de truite lacustre, en lien avec notre Fédération départementale.
- Contribuer à la surveillance de la pêche.

Volet « formation et pratique de la pêche »

- Proposer 9 stages de pêche à destination des enfants et 2 à l'attention des adultes.
- Organiser 4 ateliers de montage de nymphes.
- Poursuivre l'action juridique pour faire respecter la servitude de marchepied sur la presqu'île d'Angon.
- Développer les accès « bord » en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Volet « information-communication »

- Editer le bulletin annuel.
- Améliorer et tenir à jour le site Internet.
- Communiquer sur les réseaux sociaux.

Volet « animations »

- Organiser trois rencontres de pêche : « féra », « interlacs » et « float tube ».

Volet « fonctionnement associatif »

- Accueillir les pêcheurs et délivrer les cartes de pêche.
- Tenir les comptes
- Initier le processus de réhabilitation du site de la Puya.

Le planning d'activités prévisionnel est approuvé.

Le Président passe la parole au Trésorier pour la présentation du budget prévisionnel 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			
PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	0 ,00	35 000,00
	1.1 Renforcer la population d'ombles	29 000,00	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	5 000,00	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	1 000,00	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	0.00	7 000,00
	2.1 Former les pêcheurs débutants	7 000,00	
ANIMATIONS	3.0 Divers	1 500,00	1 500,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	3 000,00	8 000,00
	4.1 Editer le bulletin	5 000,00	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	7 000,00	37 300,00
	5.1 Organiser les réunions internes	7 500,00	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	12 000,00	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	9 500,00	
	5.4 Louer le droit de pêche	1 300,00	
TOTAL			88 800,00

RECETTES PREVISIONNELLES 2022			
PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE	1.0 Divers	0 ,00	2 500,00
	1.1 Renforcer la population d'ombles	2 500,00	
	1.2 Contribuer au suivi piscicole	0,00	
	1.3 Participer à la surveillance pêche	0,00	
FORMATION ET PRATIQUE DE LA PECHE	2.0 Divers	0.00	6 000,00
	2.1 Former les pêcheurs débutants	6 000,00	
ANIMATIONS	3.0 Divers	1000,00	1000,00
INFORMATION-COMMUNICATION	4.0 Divers	0,00	1 500,00
	4.1 Editer le bulletin	1 500,00	
FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	5.0 Divers	1 000,00	82 000,00
	5.1 Organiser les réunions internes	0,00	
	5.2 Assurer le fonctionnement des locaux	0,00	
	5.3 Accueillir et délivrer les cartes pêche	81 000,00	
	5.4 Louer le droit de pêche	0,00	
TOTAL			93 000,00

BUGET PREVISIONNEL 2022

RECETTES = 93 000

DEPENSES = 88 800

RESULTAT = 4 200

Le budget prévisionnel est approuvé.

Le Président procède à la désignation des **Vérificateurs aux Comptes pour 2022.**

Messieurs Jean Christophe MARTIN et Jean Paul CIQUIER se proposent d'assurer cette mission.

L'Assemblée entérine leur désignation.

Le Président ouvre alors un temps d'échange au cours duquel sont abordés différents sujets d'actualité : boucle d'eau énergétique des Marquisats, plan « Lac 2030 », moule quagga....etc.

Une fois les questions épuisées, le Président initie le tirage au sort qui permet d'octroyer, à titre de remerciements, une carte de pêche annuelle à l'un des participants bénévoles aux actions de l'ALP (alevinage....) et une à l'un des pêcheurs qui remplissent un carnet de captures « volontaire ».

Le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant les participants pour leur attention et en s'excusant encore de ne pouvoir sacrifier à la « tradition de l'apéritif ». Le futur n'en sera que meilleur.....

Fait à Annecy le 12 janvier 2022

Le Secrétaire,

Jean-Luc GASMANN